

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du lundi 6 mars 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 8 mars 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 H 15 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Patrick MAUGARS, Augustin CORGE, Michel LEVALLOIS, Anne DUVAL, Anne-Sophie MILARD, Dominique FOURNEAUX, Leslie CLERET

Absents : Cécile KOBIELA, Françoise VASSEUR, Philippe SEMENT, Sébastien BROSSARD Marie-France KULEZYNSKI, Franck GALLAY

Le quorum étant assuré, Anne-Sophie MILARD est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2017

2017 – 09 Plan local d'urbanisme intercommunal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-12

Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé le 14 décembre 2011,

Vu le programme local de l'habitat 2 approuvé le 27 février 2014,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUiH et définissant les modalités de concertation,

Vu le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) transmis à la commune comme support au débat,

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales de ce document et à en prendre acte.

Plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

- Manque évident de parking aux abords de la forêt de bord n'en permettant pas l'accès facilement. L'actuel est utilisé par les salariés de l'entreprise PASTEUR SANOFI.
- Un manque d'informations sur les zones d'activités générant une augmentation conséquente du trafic routier par une traversée incessante de véhicules sur la

commune (implantation d'une usine sur une commune limitrophe) et cela sans prendre en compte la capacité de l'infrastructure actuelle.

- Nous souhaitons être informés sur les nouvelles constructions industrielles sur la zone de la Fringale.
- Manque de cohérence sur les ouvertures de commerces de détail (ex : une boulangerie à Incarville et à 100 mètres, création d'une nouvelle boulangerie sur une autre commune)
- Le souhait est d'accroître la population mais le désert médical n'est pas pris en compte
- La commune n'a pas les moyens d'acheter des terrains pour créer du locatif. Les terrains constructibles actuels appartiennent à des propriétaires privés.

Le maire remercie tous les élus qui ont contribué au débat sur le PADD. Il précise que ce dernier fera l'objet d'un débat au conseil communautaire de l'agglomération Seine-Eure.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du PADD du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH) et du débat qui s'est tenu.

La délibération sera transmise au Préfet et à la communauté d'agglomération Seine-Eure et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures